



Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

concernant l'ordonnance du SEFRI du 07.06.2023 sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation du 07.06.2023.

pour

Kosmetikerin EFZ / Kosmetiker EFZ
Esthéticienne CFC / Esthéticien CFC¹
Estetista AFC / Estetista AFC

N° de la profession 82113

soumises pour avis à la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation des Esthéticiennes/Esthéticiens CFC
le 10.04.2025

publiées par

Schweizer Fachverband für Kosmetik SFK

Association Suisse des Esthéticiennes Propriétaires d'Instituts de Beauté ASEPIB

Associazione estetiste della Svizzera italiana AESI

le 03.03.2026

document disponible sur le site www.asepib.ch

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes.

Table des matières

1	Objectif	2
2	Bases légales	2
3	Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final	2
4	Détail par domaine de qualification	4
4.1	<i>Domaine de qualification « travail pratique prescrit »</i>	4
4.2	<i>Domaine de qualification « connaissances professionnelles »</i>	13
4.3	<i>Domaine de qualification « culture générale »^[1]</i>	14
5	Note d'expérience	15
6	Informations relatives à l'organisation	15
6.1	<i>Inscription à l'examen</i>	15
6.2	<i>Réussite de l'examen</i>	15
6.3	<i>Communication du résultat de l'examen</i>	15
6.4	<i>Empêchement en cas de maladie ou d'accident</i>	15
6.5	<i>Répétition d'un examen</i>	15
6.6	<i>Procédure/voie de recours</i>	15
6.7	<i>Archivage</i>	15
	Entrée en vigueur	16
	Annexe 1: Liste des modèles	17

1 Objectif

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final et leurs annexes précisent les directives de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et du plan de formation.

2 Bases légales

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale s'appuient sur les bases légales suivantes:

- la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr; RS 412.10), en particulier art. 33 à 41;
- l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr; RS 412.101), en particulier art. 30 à 35, 39 et 50;
- l'ordonnance du SEFRI du 9 avril 2025 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241), en particulier art. 5 à 14;
- l'ordonnance du SEFRI du 07.06.2023 sur la formation professionnelle initiale d'Esthéticienne / Esthéticien CFC notamment les art. 15-19, qui portent sur les procédures de qualification ;
- le plan de formation du 07.06.2023 relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'Esthéticienne / Esthéticien CFC.
- le Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale - Conseils et instruments pour la pratique².

3 Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final

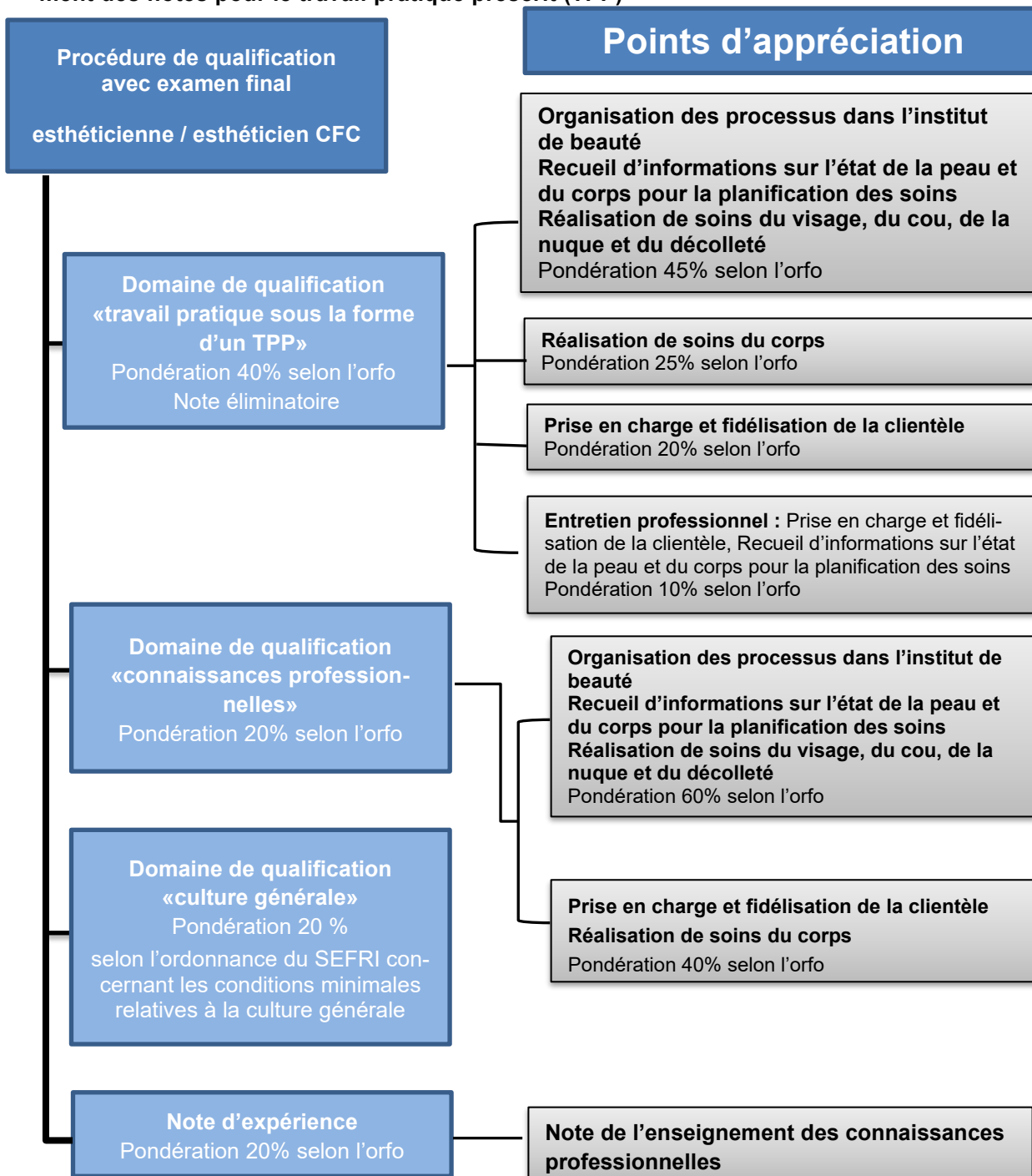
La procédure de qualification vise à vérifier si la personne en formation ou la personne candidate a acquis les compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle définie.

Les schémas synoptiques ci-après présentent les domaines de qualification avec la forme de l'examen, la note d'expérience, les points d'appréciation, les pondérations respectives, les notes éliminatoires (notes minimales à obtenir) et les dispositions concernant l'arrondissement des notes conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

La feuille de notes pour la procédure de qualification et la feuille de notes requise pour le calcul de la note d'expérience est disponible à l'adresse suivante: www.formationprof.ch/fr/deroulement-de-lapprentissage/procedures-de-qualification

² Editeur: Haute Ecole Fédérale en formation Professionnelle EHB HEFP SUFFP en collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle - orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)
SDBB Vertrieb, Industriestrasse 1, 3052 Zollikofen, vertrieb@sdbb.ch, www.shop.sdbb.ch ou électroniquement sous: [Comment devenir expert-e aux examens ? | Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP](#)

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



La note globale est arrondie à la première décimale

Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes entières ou à des demi-notes.

Art. 34, al. 2, OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale. Remarque : Les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

4 Détail par domaine de qualification

4.1 Domaine de qualification « travail pratique prescrit »

Dans le domaine de qualification « travail pratique », la personne en formation ou la personne candidate doit montrer qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation.

Le TPP dure 8 heures et 15 minutes, il se déroule dans les locaux prévus par l'OrTra. En outre, il faut prévoir suffisamment de temps pour les indispensables travaux préparatoires avant, après et entre les positions d'examen. Afin de garantir des conditions optimales pour les candidates et candidats, il est recommandé d'organiser l'examen sur deux jours. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes :

Position	Domaine de compétences opérationnelles	Pondération
	a Organisation des processus dans l'institut de beauté	
1	c Recueil d'informations sur l'état de la peau et du corps pour la planification des soins	45 %
	d Réalisation de soins du visage, du cou, de la nuque et du décolleté	
2	e Réalisation de soins du corps	25 %
3	b Prise en charge et fidélisation de la clientèle	20 %
4	Entretien professionnel	10 %

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)³.

Remarques générales :

Les candidat.e.s doivent apporter et mettre à disposition des expert.e.s les modes d'emploi ou fiches d'information dans un format approprié pour chaque produit utilisé dans les différentes positions du TPA.

Des exigences détaillées sont définies pour les modèles des différentes parties de l'examen. Dans le cas où un modèle ne correspond pas aux critères, les chef.fes expert.e.s ont le droit de ne pas admettre les modèles à l'examen. Concernant les suites à donner, la décision appartient aux responsables de pôle des offices cantonaux de la formation professionnelle.

L'utilisation des appareils soumis à la O-LRNIS n'est pas autorisée à l'examen final.

³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*

Position 1

Tâche	Compétence opérationnelle	Durée
<p>1.1. Soins du visage sur un modèle jeune répondant aux critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Féminin, 18-35 ans • Cils et sourcils qui peuvent être teints et sourcils qui peuvent être mis en forme • Suffisamment d'imperfections à nettoyer (sur une durée de 10 minutes au minimum) • Légèrement maquillée (crème de jour teintée ou léger fonds de teint, mascara non waterproof, rouge à lèvres vif), sans maquillage permanent ou Micro Blading • Sans contre-indications <p>Tâches à réaliser:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur son propre modèle • Préparation du poste de travail dans le respect des mesures d'hygiène • Accueil et installation de la cliente • Nettoyage de la peau du visage, du cou et du décolleté • Gommage (avec appareil ou manuellement) • Nettoyage manuel des imperfections et soin manuel • Application et nettoyage d'un masque-crème ou à l'argile adapté au type de peau (pas transparent) • Application d'un produit de soin • Coloration des cils et sourcils • Mise en forme des cils et sourcils • Réalisation d'un maquillage de jour (harmonisation du teint, mise en beauté du regard, avec des techniques de maquillage, coloration des lèvres y compris le contour à lèvres, retouches de la couleur et forme des sourcils pas autorisée après teinture et épilation). • Prise de congé de la cliente 	<p>a1 Préparer la cabine ainsi que le matériel pour les différents soins esthétiques avant et après chaque utilisation</p> <p>a4 Effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien de l'institut de beauté</p> <p>d1 Effectuer des soins et des massages du visage, du cou, de la nuque et du décolleté</p> <p>d2 Traiter les peaux à problèmes</p> <p>d4 Teindre et mettre en forme les cils et les sourcils</p> <p>d5 Réaliser des maquillages adaptés aux différentes morphologies et à des occasions spécifiques</p>	<p>2h15 Min.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage et rangement de la place de travail dans le respect des règles d'hygiène 		
<p>1.2. Anamnèse et évaluation de la peau sur un modèle d'âge mûr répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Féminin, 45-55 ans • Sans maquillage, avec la peau nettoyée au minimum 2 heures avant, sans produit ou poudre de soin • Phototype de peau I – IV • Parle et comprend la langue nationale locale • Ne présente pas de contre-indication <p>Tâches à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur un modèle inconnu (les modèles seront échangés entre candidat.e.s) pour l'anamnèse et le bilan cutané, consignation des observations et résultats par écrit • Définition des objectifs et du plan de soins pour la maison et consignation par écrit : plan de soins complet avec six produits adaptés aux besoins du modèle et à l'évaluation de la peau 	<p>c1 Effectuer des anamnèses</p> <p>c2 Réaliser des bilans cutanés en vue de soins esthétiques</p> <p>c4 Définir l'objectif des soins esthétiques</p>	1h.30 Min.
<p>1.3. Soin sur peau mature sur un modèle répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Idem 1.2 • Visage, cou et décolleté nettoyés, lèvres et yeux démaquillés <p>Tâches à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur un modèle inconnu (les modèles seront échangés entre candidat.e.s, même modèle que 1.2) • Application d'un concentré et/ou sérum • Massage classique du visage, du cou, de la nuque et du décolleté (minimum 20 minutes y compris prise de contact et conclusion, 5 manœuvres de massages) 	<p>d1 Effectuer des soins et des massages du visage, du cou, de la nuque et du décolleté</p> <p>d3 Réaliser des soins contre le vieillissement de la peau (soins anti-âge)</p>	1h.

<ul style="list-style-type: none">• Application et élimination d'un masque de soin spécifique (visage, cou, décolleté, pas de masque prêt à l'emploi)• Application du produit de soin		
--	--	--

La candidate ou le candidat organise elle-même/lui-même la chronologie des soins dans un ordre judicieux. Elle / Il respecte les mesures de sécurité au travail et de protection de la santé pendant toute la durée du traitement. Dans le cadre des tâches 1.1 à 1.3, les compétences opérationnelles suivantes sont en outre évaluées : B3 Prendre en charge la clientèle de l'institut de beauté et répondre aux besoins individuels. Ces points sont comptabilisés à la position 3.

Position 2

Tâche	Compétences opérationnelles	Durée
<p>2.1. Epilation sur un modèle répondant aux caractéristiques suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Féminin ou masculin • Pilosité suffisante (variante: pilosité dense et uniforme) • Pas d'épilation les 6 semaines précédant l'examen • Pas de piercing sur la zone à épiler • Pas de contre-indication <p>Tâches à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur son propre modèle • Préparation de la peau de la cliente ou du client • Epilation de la mi-jambe depuis une largeur de main au-dessus du genou au minimum y compris les genoux et orteils si nécessaire, ainsi que les aisselles • ou le haut de la jambe avec les genoux et les aisselles • ou épilation du dos avec la nuque si nécessaire et les aisselles • Soins de la peau après l'épilation <p>Les responsables de l'organisation de l'examen peuvent définir la méthode pour l'application de la cire</p>	<p>e4 Procéder à l'épilation du visage et du corps</p>	<p>55 Min.</p>
<p>2.2. Manucure et application de vernis sur un modèle répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de contre-indication • Pas d'ongles rongés • Pas de manucure effectuée dans les 4 semaines précédant l'examen • Ongles naturels sans vernis ou autre type de faux ongles 	<p>e5 Effectuer des soins des pieds et des mains</p> <p>e6 Appliquer du vernis à ongles</p>	<p>1 Std. 15 Min.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Les ongles doivent être suffisamment longs pour pouvoir être raccourcis de 2mm au minimum <p>Tâches à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur son propre modèle • Raccourcir et donner la forme aux ongles manuellement (min. 2mm) • Repousser et couper les cuticules manuellement si nécessaire • Massage de la main et de l'avant-bras jusqu'au coude inclus pendant 6 minutes (3 minutes par main), avec 3 manœuvres aux effets différents • Application du vernis (tous types de vernis de couleur foncée ou vive sans paillettes, ni irisé, apporter le mode d'emploi du produit à l'examen pratique) 		
<p>2.3. Massage d'une partie du corps sur un modèle répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Féminin • Pas de bijoux sur les parties du corps qui doivent être massées (piercings, implants) • Pas de contre-indication <p>Tâches à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur son propre modèle • Pratiquer un massage classique du dos et nuque ou des jambes (avant et arrière, de la cheville jusque sous le pli des fesses) • Enchaînement harmonieux de minimum cinq types de manœuvres aux effets différents • Le produit de massage peut être choisi librement • Durée totale du massage minimum 25 min • Le massage est prodigué manuellement, les moyens auxiliaires sont autorisés, par ex : pierres chaudes, tampons aux herbes, bambous. Si un moyen auxiliaire est 	e1 Effectuer des massages classiques	30 Min.

utilisé : maximum 5 minutes sur la durée totale du massage		
--	--	--

La candidate ou le candidat organise elle-même/lui-même la chronologie des soins dans un ordre judicieux. Elle / Il respecte les mesures de sécurité au travail et de protection de la santé pendant toute la durée du traitement. Dans le cadre des tâches 2.1 à 2.3, les compétences opérationnelles suivantes sont en outre évaluées :

B3 Prendre en charge la clientèle de l'institut de beauté et répondre aux besoins individuels. Ces points sont comptabilisés à la position 3.

Position 3

Tâche	Compétences opérationnelles	Durée
En référence aux positions 1 et 2	b3 Prendre en charge la clientèle de l'institut de beauté et répondre aux besoins individuels	
Jeu de rôle 1: Vente Tâche à réaliser <ul style="list-style-type: none"> • Situation de vente simple (promotion d'un soin ou vente d'un produit de soin) comprenant une vente principale et une vente complémentaire • La situation de vente est tirée au sort • Pendant le jeu de rôle, le candidat/la candidate présente le produit de soin et conseille le/la client-e, en tenant compte des principaux principes actifs. 	b4 Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des soins esthétiques à la clientèle	15 Min.
Jeu de rôle 2: Traitement des réclamations Tâche à réaliser <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat/la candidate traite une réclamation client à propos d'un produit ou d'un soin • La situation est tirée au sort 	b5 Gérer les réclamations	5 Min.

Position 4

Entretien professionnel	Compétences opérationnelles	Durée
Entretien professionnel 1: Objectifs des soins et plan de soin définis au point 1.2 <ul style="list-style-type: none"> • Justification des objectifs du plan de soins sur la base de l'état de la peau et des besoins de la cliente • Expliquer et justifier le choix des produits de soin et la cohérence du plan de soins, possibilité d'évoquer des alternatives et adaptations du plan de soins 	b4 Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des soins esthétiques à la clientèle c4 Définir l'objectif des soins esthétiques	20 Min.

<ul style="list-style-type: none">• Expliciter les informations données au client/ à la cliente concernant l'application et le stockage des produits de soin• Expliciter les éventuels traitements à venir		
Entretien professionnel 2: Jeux de rôle de la position 3 <ul style="list-style-type: none">• Réflexion sur les 2 jeux de rôle de la position 3, impression générale et points essentiels des jeux de rôle	b4 Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des produits de soins esthétiques b5 Gérer les réclamations	10 Min.

Aides et moyens auxiliaires: pour l'ensemble de l'examen, seules sont admis les aides et moyens auxiliaires autorisés selon la convocation d'examen.

4.2 Domaine de qualification «connaissances professionnelles»

Dans le domaine de qualification «connaissances professionnelles», l'examen vise à vérifier si la personne en formation ou la personne candidate a acquis les connaissances nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle définie. Il a lieu vers la fin de sixième semestre et dure trois heures.

L'examen porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après avec les pondérations et selon les formes d'examen indiquées ci-dessous. L'examen est réalisé sous la forme écrite.

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Organisation des processus dans l'institut de beauté Recueil d'informations sur l'état de la peau et du corps pour la planification des soins Réalisation de soins du visage, du cou, de la nuque et du décolleté	60 %
2	Prise en charge et fidélisation de la clientèle Réalisation de soins du corps	40 %

L'évaluation selon les critères se fait sous forme de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)⁴.

Le point d'appréciation 1 comprend les compétences opérationnelles suivantes :

- a2 Gérer le stock de l'institut de beauté, effectuer les commandes et les expéditions de marchandise
- a4 Effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien de l'institut de beauté
- a6 Concevoir des décorations promotionnelles dans l'institut de beauté
- c1 Effectuer des anamnèses
- c2 Réaliser des bilans cutanés en vue de soins esthétiques
- c3 Réaliser des bilan des zones du corps en vue de soins esthétiques
- c4 Définir l'objectif des soins esthétiques
- d1 Effectuer des soins et des massages du visage, du cou, de la nuque et du décolleté
- d2 Traiter les peaux à problèmes
- d3 Réaliser des soins contre le vieillissement de la peau (soins anti-âge)
- d4 Teindre et mettre en forme les cils et les sourcils
- d5 Réaliser des maquillages adaptés aux différentes morphologies et à des occasions spécifiques

⁴ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*

Le point d'appréciation 2 comprend les compétences opérationnelles suivantes :

- b1 Planifier des rendez-vous avec la clientèle pour des soins esthétiques
- b2 Gérer le fichier clientèle de l'institut de beauté
- b3 Prendre en charge la clientèle de l'institut de beauté et répondre aux besoins individuels
- b4 Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des soins esthétiques à la clientèle
- e1 Effectuer des massages classiques
- e2 Effectuer des soins et des massages de bien-être
- e3 Traiter les zones à problèmes du corps par des soins esthétiques
- e4 Procéder à l'épilation du visage et du corps
- e5 Appliquer du vernis à ongles

Aides: seules sont admises les aides autorisées selon la convocation d'examen.

4.3 Domaine de qualification «culture générale»^[5]

Le domaine de qualification « culture générale » est régi par l'ordonnance du SEFRI du 9 avril 2025 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

^[5] N'est pas pris en compte dans ce modèle en cas de culture générale intégrée].

5 Note d'expérience

La note d'expérience est définie dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. La feuille de notes requise pour le calcul de la note d'expérience est disponible à l'adresse suivante: www.formationprof.ch/fr/deroulement-de-lapprentissage/procedures-de-qualification

6 Informations relatives à l'organisation

6.1 Inscription à l'examen

L'inscription se fait par l'intermédiaire de l'autorité cantonale.

6.2 Réussite de l'examen

Les conditions de réussite sont définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

6.3 Communication du résultat de l'examen

La communication du résultat de l'examen est régie par les dispositions cantonales.

6.4 Empêchement en cas de maladie ou d'accident

La procédure en cas d'empêchement de participer à la procédure de qualification pour cause de maladie ou d'accident est régie par les dispositions cantonales.

6.5 Répétition d'un examen

Les dispositions concernant les répétitions sont définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

6.6 Procédure/voie de recours

La procédure de recours est régie par le droit cantonal.

6.7 Archivage

La conservation des documents d'examen est régie par les législations cantonales. Les produits fabriqués dans le cadre du TPI sont la propriété de l'entreprise formatrice.

Entrée en vigueur

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour esthéticienne CFC et esthéticien CFC entrent en vigueur le 03.03.2026 et sont valables jusqu'à leur révocation.

Suhr, 03.03.2026

Schweizer Fachverband für Kosmetik SFK

la présidente

la directrice générale

.....
Eva Lehner Azizi

.....
Nicole Schmid

Association Suisse des Esthéticiennes Propriétaires d'Instituts de Beauté ASEPIB

la présidente centrale

la responsable pédagogique et qualité

.....
Florence Ferrari

.....
Christine Braendli

Associazione estetiste della Svizzera italiana AESI

la présidente

.....
Nicole Siegenthaler

La Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation a pris position sur les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour esthéticienne CFC et esthéticien CFC lors de sa réunion du 10.04.2025.

Annexe 1: Liste des modèles

Documents	Source
Procès-verbal d'examen TPP	SFK ASEPIB AESI
Feuille de notes pour la procédure de qualification esthéticienne CFC / esthéticien CFC	Modèle SDBB CSFO www.formation-prof.ch/fr/deroulement-de-lapprentissage-sage/procedures-de-qualification
Feuille de notes pour le calcul de la note d'expérience – Feuille de notes de l'école professionnelle	Modèle SDBB CSFO www.formation-prof.ch/fr/deroulement-de-lapprentissage-sage/procedures-de-qualification